AR Prefecture
043-214300485-20250313-D_CCAS_04_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025 - 04

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 13 Mars 2025, au lieu habituel, à 18h00
Date de la convocation : 06 Mars 2025
Président de séance : M. André BRIVADIS

Nombre de conseillers

- en exercice : **10**
- présents : **6**
- votants : **6**
- absents : **3**

Etaient présents : BRIVADIS André Président, VIALANEIX Bernard, JOURNET Odile, SALSE Dominique, SCIORTINO Pascale, LAVERROUX Yannick
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration (s) : M SPECEL Gérard donne procuration à Mme SCIORTINO Pascale

Absent : WENGER Stéphane, PACCHIONI Alain, MALEYSSON René

2025 – 04 : Approbation compte financier unique 2024 Du CCAS

VIALANEIX Bernard a été nommé secrétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 par Mr Bernard VIALANEIX qui peut se résumer ainsi :

LA CHAISE-DIEU - Budget CCAS M57 - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	3 900,00	3 900,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	3 420,00	3 420,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	5 441,40	5 441,40
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	3 939,03	3 939,03
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	-519,03	-519,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	1 541,40	1 541,40
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	1 022,37	1 022,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	1 022,37	1 022,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AR Prefecture
043-214300485-20250313-D_CCAS_04_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

Le CCAS Commune de La Chaise-Dieu,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS.
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ; Après en avoir délibéré le conseil d'administration,

A la majorité des suffrages exprimés, 5 voix pour,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du CCAS
DONNE pouvoir à Mr le Président ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

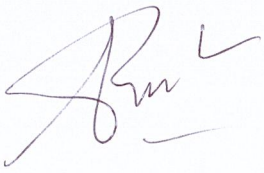

Nombre de votants		6
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	6